

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-1396/SG/FP rectifiant la décision n° 75-1222/SG/FP du 18 juin 1975 mettant à la disposition du Ministre des Finances un contrôleur des impôts

n° 75-1396/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
4 juillet 1975

Numéro JO  
n° 14 du 25/07/1975

Date du numéro  
25 juillet 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Au lieu de :

#### Art. 1er

M, Georges Meffre, contrôleur des impôts, 9° échelon, est pour compter du 31 mai 1975, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du ministre des Finances pour servir aux Contributions Directes. Lire :

#### Art. 1er

— M. Georges Meffre, contrôleur des impôts. 9° échelon, est pour compter du 21 mai 1975, date de son arrivée au Territoire, mis à la disposition du ministre des Finances pour servir aux Contributions Directes. Le reste Sans changement